

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service de l'accompagnement
professionnel et des pensions

Sous-direction de l'action sociale

Bureau des affaires financières

Paris, le 18 OCT. 2007
N° /DEF/SGA/DRH-MD/SA2P/AS3
423392

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE

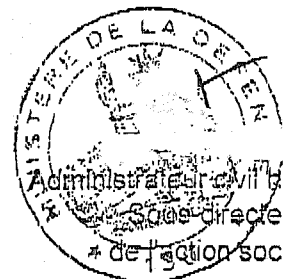
DÉCIDE

Article 1 – Une allocation d'un montant de CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €) est accordée à l'union nationale des associations pour la défense des familles et de l'individu victimes de sectes (UNADFI).

Article 2 – Ladite allocation dont le règlement est imputable au budget de la Défense – Gestion 2007 – Programme/art. 0212_02 – Action/sous-action 021_02_60 – BOP_OBI 21272C_350325 sera versée au compte de l'association :

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DES
FAMILLES ET DE L'INDIVIDU VICTIMES DE SECTES
130 rue de Clignancourt
75018 Paris

Pour le ministre et par délégation,


Administrateur civil hors classe
Sous-directeur
de l'action sociale